

MONTLHERY (91)

Allée des Cerisiers

Création de jardins familiaux



Ville de MONTLHERY

1 rue Blanche de Castille
91310 MONTLHERY



JAdopteUnPotager.com

Chemin Prairie de la Chartre
91310 LONGPONT s/ ORGE

Mars 2018

Sommaire



Parcelle cadastrale
AE 3
3 814m²

Parcelle cadastrale
AE 4
1 038m²

- 1 - Présentation du projet
- 2 - Plan d'aménagement
- 3 - Traitement des limites
- 4 - Equipements proposés
- 5 - Verger
- 6 - Planning
- 7 - Estimation des travaux
- 8 - Financement

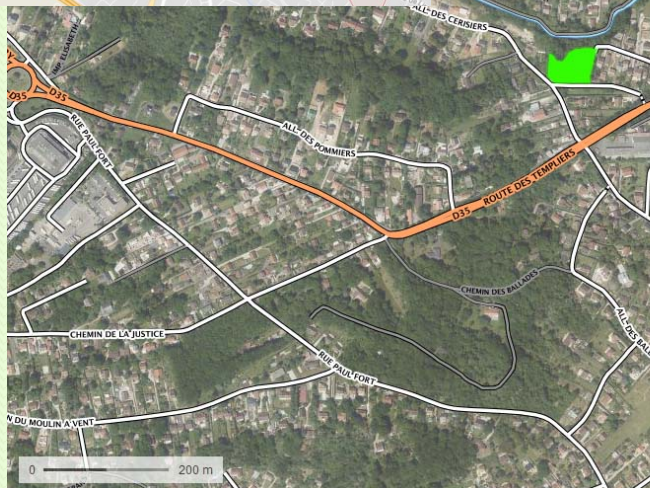
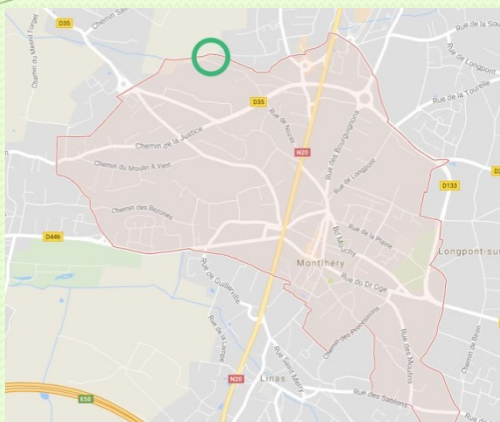


1 – Présentation du Projet

Le projet d'aménagement s'implante sur les parcelles AE 3 et AE 4 situées à l'angle de l'allée des Cerisiers et du chemin des Menuets, sur le secteur nord de Montlhéry.

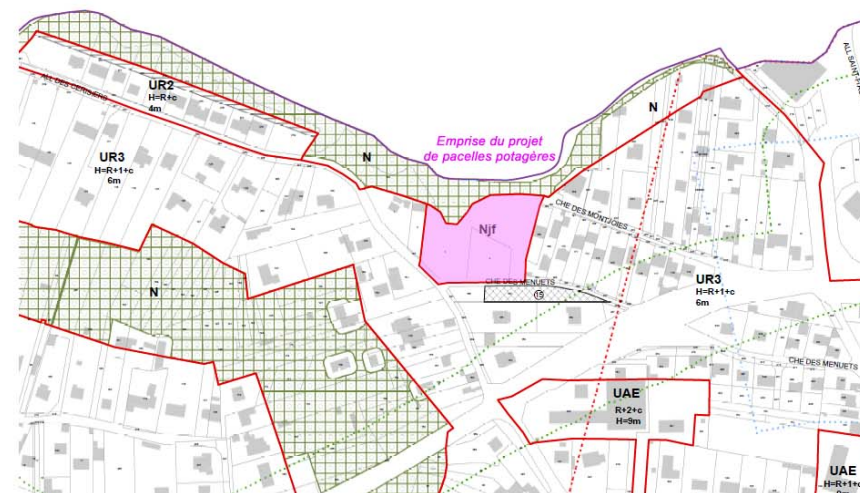
Les 2 parcelles, qui représentent une surface totale de 4852m², sont actuellement en friche et parfaitement exploitables en tant que jardin potager.

Elles s'implantent en bordure d'une lisière boisée humide accompagnant Mort Rû, affluent de l'Orge, dans un quartier pavillonnaire paisible.



Légende

- Limite communale
- Limite de zone
- Emplacement réservé (L. 151-41)
- Limite d'implantation des constructions
- Espace boisé classé (L. 113-1)
- Espace paysager remarquable (L. 151-19)
- Périmètre de constructibilité limitée
- Expire le 19-01-2022
En zone UR1 ne sont autorisées que les extensions de constructions existantes de moins de 15 m² de surface de plancher.
- Secteur de hauteur spécifique à R+1+combles en zone UCV
- Recul par rapport aux voies
- Linéaire commercial (L. 151-16)
- Zone d'isolement acoustique (cat 2 : 250m)
- Zone d'isolement acoustique (cat 3 : 100m)
- Zone d'isolement acoustique (cat 4 : 30m)



Implantées en limite de zone naturelle, les parcelles concernées par les aménagements sont en zone NjF (zone Naturelle pour jardins familiaux).

1 – Présentation du Projet

Les parcelles AE 3 et 4 sont aménagées afin d'offrir un cadre pour l'activité des futurs jardiniers.



L'essentiel des 2 parcelles seront aménagées selon ces différents principes :

1. Entrée des jardin
2. Noue existante reprofilée pour conserver la continuité drainante
3. Partie commune
4. Parcelles individuelles
5. Verger / Prairie
6. Lisière boisée conservée, essentiellement composée d'érables

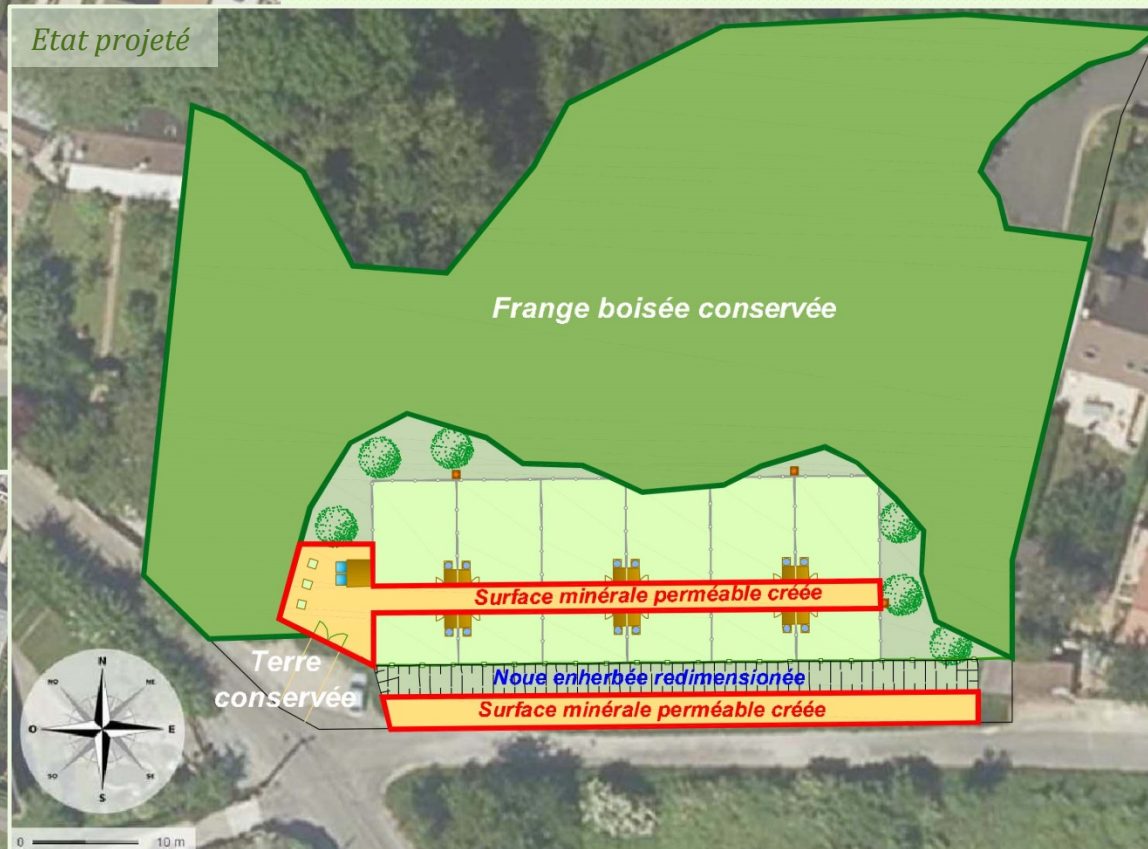
1 – Présentation du Projet

Etat des lieux



Le projet tient compte de la nature des existants afin de préserver au maximum la perméabilité des sols (prairie), ainsi que la végétation existante (érables).

Etat projeté



Etat projeté



2 – Plan d'aménagement global

Les 12 jardins seront desservis par une allée piétonne stabilisée reliée à l'entrée du site, à l'angle de l'allée des Cerisiers et du chemin des Menuets, offrant un espace de dégagement pour le déchargement des fournitures et matériels des jardiniers. Cet espace de dégagement se poursuit le long du chemin des Menuets.



Les jardins proposeront des surfaces exploitables de 40 à 80m².

Chaque parcelle sera équipée d'une armoire à outils et d'une cuve récupérant les eaux pluviales.

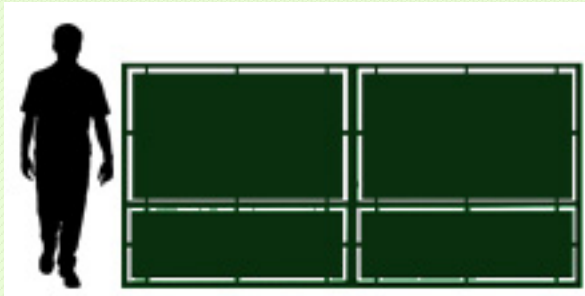
Les jardins seront séparés par des clôtures légères habillées de haies fruitières.

Afin de compléter la palette comestible, un verger sera implanté en lisière de bois.

Un abri commun équipé de 2 cuves de 1000L et d'une arrivée d'eau sera aussi implanté.

3 – Traitement des limites internes et externes

Afin de limiter l'accès au jardin, les limites parcellaires seront matérialisées par une clôture grillagée et un portail métallique



*Portail métallique plein
(H : 1,50m; L: 3m)*



*Grillage souple maille losange
(H : 1,50m)*



En contraste avec les précédentes clôtures, les limites inter-potagers seront matérialisées par des dispositifs légers poteaux bois et 2 fils métalliques habillés de haies fruitières (framboisiers, muriers, groseilliers.)



Groseillier

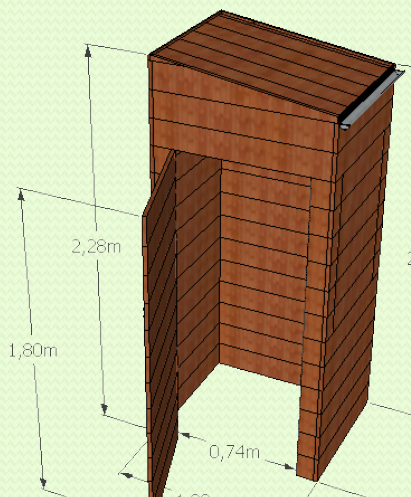


Framboisier



Murier

4 – Equipements proposés



*Abri individuel pour petits outils
(H : 2,30m; L: 1,50m; l : 2,50m)*



Cuve de récupération d'eaux pluviales



*Cuve de récupération d'eaux pluviales
Contenance : 1000L*



Composteur



Abri commun

Afin de faciliter l'exploitation des activités au sein des parcelles potagères, nous proposons une palette d'équipements.

Chaque parcelle disposera d'un abri individuel permettant de ranger ses outils, alors que l'abri commun abritera du matériel plus encombrant

5 – Verger

Le verger sera composé de 6 arbres fruitiers :

Abricotier



Cerisier



Mirabellier



Pêche de vigne



Poirier



Pommier

